
CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

ANNÉE 1947

Service des Commissions

BULLETIN DES COMMISSIONS

**AFFAIRES ÉCONOMIQUES, DOUANES ET CONVENTIONS
COMMERCIALES.**

Jeudi 13 mars 1947. — *Présidence de M. Armengaud, président.* — La commission a entendu la lecture du rapport de M. Sauer sur la proposition de résolution (n° 48), relative à la police des animaux dans le rayon des frontières de terre.

Le rapporteur a indiqué que, si la gêne qui résultait, pour les assujettis, de la réglementation nouvelle, était importante, il n'en fallait pas moins donner aux agents des douanes les armes nécessaires pour empêcher les opérations frauduleuses.

A l'issue d'un débat sur cette question, la commission a décidé, à l'unanimité, de modifier les termes de la proposition de résolution de telle sorte que le Gouvernement soit invité, non pas à revenir aux règles anciennes, mais à étudier une nouvelle réglementation tenant compte de toutes les nécessités actuelles.

M. Colardeau a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 37), relative aux monopoles artificiels.

Les Commissaires [ont donné un aperçu des réflexions auxquelles les a conduits l'étude du budget extraordinaire. MM. Gargominy, Liénard et Le Contel ont communiqué les observations des sous-commissions de la reconstruction, de l'agriculture et de la marine marchande.

Le président a indiqué, en conclusion, que le rôle de la commission des affaires économiques consistait, dans ce domaine, à mettre l'accent sur certaines priorités déterminantes, le problème à résoudre appartenant au seul domaine technique.

La commission a désigné M. Bardou-Damozid comme rapporteur pour avis du projet de budget de reconstruction et d'équipement pour l'exercice 1947.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Mercredi 12 mars 1947. — *Présidence de M. Salomon Grumbach, président.* — Avant d'aborder la discussion sur la situation dans la zone d'occupation française en Allemagne, la commission a approuvé une observation présentée par M. Sérot demandant que la question du statut des pays associés à la France qui doivent être représentés au sein de l'assemblée de l'Union française soit examinée par la commission lors d'une de ses prochaines séances.

Dans un exposé instructif, qui dura environ une heure, sur le sujet inscrit à l'ordre du jour, le président a rappelé que l'occupation française en Allemagne devait avoir principalement pour but d'obtenir un maximum de garanties de sécurité et de réparations et de préserver l'avenir.

Il a examiné, point par point, les décisions prises, à l'unanimité, par la première Assemblée Nationale Constituante, à la suite des conclusions du rapport de la commission parlementaire chargée d'enquêter dans la zone d'occupation française, dont il était le président et qui s'est rendue en Allemagne en février 1946.

Il a dû constater qu'il n'avait pas été tenu compte de plusieurs de ces décisions, les plus importantes, notamment au sujet de la nécessité de créer un ministère autonome pour les territoires occupés, d'assurer la suprématie du pouvoir civil sur le pouvoir militaire et de faire cesser la dualité existant entre les deux, de procéder à l'élimination de tous les éléments compromis sous le régime

dit de l'État français, d'élaborer un plan économique général et de resserrer le contrôle de l'enseignement.

M. Ott, qui fit également partie de cette commission parlementaire, a insisté surtout sur la nécessité de créer un ministère autonome et d'exercer un contrôle très strict sur l'enseignement à tous les degrés. Il a souhaité que le ministre de l'Éducation nationale fasse un effort pour envoyer là-bas un certain nombre d'agrégés d'allemand.

M. Willard a souligné la nécessité d'épurer l'administration française, dans laquelle se trouvent encore un certain nombre d'éléments troubles qui nuisent à la réputation des autres, d'éliminer les nazis des cadres des entreprises, de détruire la classe des magnats économiques, de socialiser les mines et d'effectuer une réforme agraire.

Après la discussion, à laquelle ont pris part également MM. J.-R. Bloch et Jullien, la commission s'est déclarée d'accord à l'unanimité avec les conclusions de son président et elle a décidé de poursuivre l'examen de cette question lors de sa prochaine séance.

AGRICULTURE

Mercredi 12 mars 1947. — Présidence de M. Dulin, président. —

La commission a entendu un exposé très complet de M. Brune sur les dispositions du projet de budget de reconstruction et d'équipement concernant l'agriculture.

Les chapitres concernant les travaux de remembrement, la restauration de l'habitat rural et la mise en valeur de la région des Landes de Gascogne ont particulièrement retenu son attention.

Elle a décidé de protester, en premier lieu, sur la part trop restreinte faite à l'agriculture dans le budget extraordinaire ; en second lieu, contre les réductions qui ont été apportées par l'Assemblée Nationale aux crédits inscrits aux différents chapitres de ce budget par le Gouvernement.

Plusieurs de ses membres ont souligné la modicité des attributions de bons-matières faites à l'agriculture et les difficultés qui en résultaient pour la reconstruction, l'équipement et l'amélioration de l'habitat rural.

La Commission a ensuite entendu et adopté :

1^o) le projet de rapport de M. Chochoy sur la proposition de résolution de M. le docteur Lafay (n^o 45) relative aux contingents d'engrais mis à la disposition des jardins ouvriers ;

2^o) le projet de rapport de M. Simard sur la proposition de résolution de M. Boyer (n^o 79) relative à une distribution de scories aux producteurs laitiers.

DÉFENSE NATIONALE

Mercredi 12 mars 1947. — *Présidence de M. le Général Tubert, président.* — Le colonel Gerber a rendu compte du voyage du bureau de la commission à Brest à l'occasion du lancement du cargo « Penland ». Il a exprimé son admiration pour le travail de remise en état du port et donné quelques précisions techniques sur le lancement du « Penland ».

Parlant ensuite du cuirassé « Jean-Bart », actuellement à Brest, il a insisté sur la nécessité de terminer les travaux d'équipement de cette belle unité.

Le président, ainsi que MM. Alric, Amiot et Barré, ont exprimé la même opinion.

M. Rotinat, rendant compte de la visite du bureau de la commission au ministre de la Guerre, a fait part à ses collègues du désir du ministre d'accorder à la commission de la Défense nationale du Conseil de la République les mêmes prérogatives que celles accordées à la commission de la Défense nationale de l'Assemblée Nationale.

Le ministre, a ajouté M. Rotinat, n'a pas exposé de plan d'ensemble de réforme générale de l'Armée. Il se contente, pour le moment, a-t-il dit, de mettre de l'ordre.

La question des facilités d'investigations à accorder aux commissaires a été ensuite discutée.

Poursuivant l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour, la commission a procédé à la désignation des membres des sous-commissions de l'Air, de la Guerre et de la Marine.

Ont été désignés pour la sous-commission de l'Air : MM. Jauveau, Lejeay, Rotinat, Amiot, Barré.

Pour la sous-commission de la Guerre : MM. Djaument, Alric, le général Delmas, Southon, Cherrier, Guirriec.

Pour la sous-commission de la Marine : Le colonel Gerber, MM. Debray, Le Sassier-Boisauné, Rosset, Rogier, Max Boyer.

La commission a enfin désigné M. Alric, le colonel Gerber et M. Jauneau pour prendre part aux travaux de la sous-commission de la Défense nationale de la commission des Finances.

M. Le Sassier-Boisauné a été désigné comme rapporteur de la proposition de résolution (n° 65) invitant le Gouvernement à accorder d'urgence des permissions agricoles exceptionnelles pour procéder aux réensemencements de printemps.

ÉDUCATION NATIONALE, BEAUX-ARTS, SPORTS, JEUNESSE ET LOISIRS.

Mercredi 12 mars 1947. — *Présidence de Mme Saunier, présidente.* — La commission a pris connaissance d'un vœu du Syndicat National de l'Enseignement Secondaire, demandant :

1° La suppression de la perte d'ancienneté pour l'accès au cadre supérieur ;

2° Le bénéfice de l'indemnité hors classe aux professeurs des lycées parisiens ;

3° La revalorisation des heures supplémentaires dans l'Enseignement.

M. Ott a exposé les motifs de sa proposition de résolution (n° 60) qui tend précisément à demander l'application du premier de ces trois points.

Après des interventions dans le même sens de MM. Hocquard et Pujol, M. Ott a été désigné comme rapporteur.

La commission a décidé de déposer une proposition de résolution dans le sens du troisième point.

Elle a ensuite examiné une demande de transformation d'école de Médecine en école de plein exercice. Compte tenu des récentes déclarations de M. Naegelen, ministre de l'Éducation Nationale,

elle a décidé de ne pas appuyer cette demande locale, l'imminence de la réforme de l'Enseignement laissant espérer une refonte générale et une adaptation aux conditions actuelles de l'activité des Universités.

Elle demandera néanmoins au ministre de bien vouloir envisager des mesures administratives propres à pallier les inconvénients du régime actuel en ce qui concerne le passage des examens.

La présidente a alors donné lecture d'un rapport détaillé sur l'activité et les buts du Centre de Formation international, créé au lendemain de la Libération pour permettre à la jeunesse qui s'était sacrifiée dans la lutte contre l'ennemi de se réadapter à la vie des études et, par l'application d'un vaste plan de coopération intellectuelle mondiale, de poursuivre sa mission.

Après un large échange de vues, auquel ont pris part notamment MM. Djaument, Pajot, J. R. Bloch, et Amédée Guy, la commission, soulignant le grand intérêt qu'elle porte aux initiatives de ce genre, a estimé ne pas devoir entendre, en séance, les animateurs d'organismes privés, pour éviter de paraître donner à ceux-ci une estampille officielle qu'il pourrait être difficile de refuser par la suite à d'autres.

La Commission a, cependant, exprimé le désir d'être tenue au courant, par chacun de ses membres, des réalisations extérieures, ce qui permettra aux Commissaires de se mettre en contact avec les organismes qui les intéresseront.

La présidente a signalé la proposition de loi (n° 799) de l'Assemblée Nationale, dont la teneur répond à une question posée, lors d'une séance précédente, sur la fréquentation scolaire des pupilles de l'Assistance publique.

FAMILLE, POPULATION ET SANTÉ PUBLIQUE.

Mercredi 12 mars 1947. — Présidence de M. Amédée Guy, président. — La commission a entendu la lecture du rapport du docteur Lafay sur sa proposition de résolution (n° 44) tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures d'urgence nécessaires pour assurer à tous les français couverts par une législation sociale le droit de bénéficier des médicaments agréés les mieux adaptés à leur état.

Après un échange de vues, au cours duquel se sont fait entendre

notamment M. Paget, Mme Girault, MM. Masson, Bonnefous, Boudet et Teyssandier, le rapport a été adopté à mains levées par 14 voix contre 5 demandes d'ajournement.

Les commissaires ayant demandé l'ajournement désiraient attendre, pour intervenir, la fin des travaux de la commission ministérielle chargée d'établir la liste des spécialités à employer pour les personnes couvertes par une législation sociale.

La commission a entendu la lecture de deux propositions de résolution du docteur Teyssandier.

La première tend à inviter le Gouvernement à accorder à tous les tuberculeux à affections internes ou externes cliniquement et radiologiquement confirmées le bénéfice du régime alimentaire n° 4.

La commission s'est montrée d'accord pour que cette proposition soit présentée pour son compte.

La seconde tend à inviter le Gouvernement à prendre des mesures immédiates pour assurer d'une façon plus équitable l'attribution du régime alimentaire n° 2, dit lacto-végétarien. Après des observations de certains de ses membres, la commission a jugé préférable de laisser à M. Teyssandier le soin de déposer, en son nom propre, la proposition dont il s'agit.

Le docteur Leuret a donné connaissance à la commission des résultats de l'examen du projet de budget extraordinaire par la commission des finances : les chapitres concernant la famille, la population et la santé publique ont été adoptés sans modifications et sans réductions autres que celles qui y ont été apportées par l'Assemblée Nationale.

FINANCES

Mardi 11 mars 1947. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.*

— La commission a tout d'abord examiné un projet de loi transmis, après déclaration de l'urgence, par l'Assemblée Nationale et concernant l'ouverture et l'annulation de crédits comme conséquence de modifications apportées à la composition du Gouvernement.

Un projet semblable étant venu devant la commission à la suite de la constitution du Gouvernement de M. Léon Blum, des observations avaient été faites à cette époque, relativement aux méthodes à employer pour fixer le montant des crédits à ouvrir ou à annuler.

La commission a adopté les conclusions de son rapporteur général, favorables à l'adoption du projet, sous réserve que l'attention du Gouvernement soit énergiquement appelée sur la nécessité d'établir une composition fixe et déterminée des cabinets ministériels.

M. Avinin a été désigné comme rapporteur pour avis du projet de loi (n° 76) modifiant l'ordonnance du 18 octobre 1945, relative aux frais de mission et aux indemnités de fonctions des maires et adjoints, dont la commission de l'intérieur est saisie pour le fond.

M. Monnet a été désigné comme rapporteur pour avis de la proposition de loi (n° 106) relative à la révision et à la résiliation exceptionnelles de certains contrats passés par les collectivités locales.

La commission a ensuite entendu la lecture du rapport de M. Landry sur le budget extraordinaires des Affaires étrangères.

Elle a donné son adhésion aux chiffres arrêtés par l'Assemblée Nationale sauf en ce qui concerne le chapitre relatif aux œuvres françaises à l'étranger pour lequel elle a estimé devoir prendre en considération une légère augmentation de crédits demandée par le Gouvernement.

M. Landaboüre, rapporteur spécial du budget de l'agriculture, a ensuite développé les premières conclusions de son rapport sur le budget extraordinaire de ce département.

La plupart des chapitres examinés ont été adoptés dans la forme où ils ont été transmis par l'Assemblée Nationale. Certains crédits ont été toutefois rétablis aux chapitres relatifs à la reconstitution de matériels disparus et surtout à ceux relatifs aux travaux de remembrement des parcelles agricoles dont l'importance, dans l'ensemble du plan de modernisation de l'agriculture, a été soulignée par de nombreux commissaires.

La commission poursuivra, dans sa prochaine séance, l'examen du budget extraordinaire de l'agriculture et abordera ceux de la justice et de l'éducation nationale.

M. Alain Poher a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 111), portant fixation du budget de reconstruction et d'équipement pour l'exercice 1947.

Mercredi 12 mars 1947. — Présidence de M. Alex Roubert, président. — Au cours d'une première séance tenue dans la matinée, la commission a repris l'examen des chapitres du budget extraordinaire de l'Agriculture, rapporté par M. Landaboure. Elle a examiné de très près la question des crédits demandés pour la remise en valeur de la région forestière des Landes, notablement dévastée par la guerre et sur laquelle pèse une grave menace de dépopulation.

Sur une remarque de son rapporteur général, indiquant que des reports substantiels de crédits non utilisés en 1946 devaient intervenir pour ces travaux en 1947, la commission a décidé de faire supporter à ce chapitre une réduction de 100 millions en ce qui concerne les autorisations de programme, et une réduction de 30 millions sur les crédits de paiement.

Sur les chapitres 916 et 917, la commission s'est accordée à admettre que les travaux visés, concernant la réparation de dommages subis par les forêts domaniales, devaient être supportés par le fonds forestier national, qui dispose de ressources financières propres.

Elle a, pour cette raison, effectué sur le chapitre 916 une réduction symbolique et décidé de soumettre la question au Conseil en séance publique.

La plupart des autres chapitres du budget de l'Agriculture ont été adoptés avec le montant des crédits fixés par l'Assemblée Nationale, sauf, toutefois, certaines réductions, apportées en particulier aux crédits relatifs à l'équipement d'établissements d'enseignement agricole, dont la commission a estimé qu'une part au moins devait ressortir au budget ordinaire.

Par contre, ont été rétablis les crédits proposés pour l'Institut national de la recherche agronomique, dont l'importance a été reconnue considérable pour l'avenir de l'agriculture française.

La commission a ensuite entendu les rapports de MM. Dorey et Toussaint Merle portant respectivement sur les budgets extraordinaires de la Santé publique et des Anciens Combattants et Victimes de la guerre.

Elle en a approuvé unanimement les conclusions tendant à l'adoption sans modification des crédits votés par l'Assemblée Nationale pour ces départements.

Au cours d'une deuxième séance tenue dans l'après-midi, la commission a examiné le budget extraordinaire du Travail et de

la Sécurité sociale, rapporté par M. Jules Boyer. Elle a décidé de supprimer les crédits demandés aux chapitres 800 et 801 au titre de réparations d'immeubles et de reconstitution de matériel détruit, estimant que les travaux y afférents pouvaient être couverts par des reports de crédits non engagés sur l'exercice 1946.

Sur le chapitre 900, elle a également adopté les conclusions de son rapporteur, tendant à repousser au prochain exercice les crédits demandés pour l'achèvement de certains immeubles destinés à l'administration centrale, estimant que ces travaux, d'une utilité certaine, ne présentaient pas cependant le caractère d'urgence qui doit être celui des opérations inscrites au budget extraordinaire.

La commission a longuement examiné les crédits demandés au titre des centres de formation professionnelle accélérée, et s'est accordée à reconnaître l'urgence absolue de ces centres.

Elle a eu cependant le souci de mettre les crédits demandés en harmonie avec les possibilités réelles existant en cette matière pour 1947 et elle a réservé son avis jusqu'à la communication de renseignements complémentaires à fournir par le Ministère.

La commission a ensuite examiné le budget extraordinaire de l'Education nationale, rapporté par M. Reverbori. Elle a effectué certaines réductions, en particulier sur le chapitre 806, relatif à la protection et à la réparation de monuments historiques endommagés par les opérations de guerre, où, tout en laissant subsister le montant intégral des crédits de paiement demandés pour 1947 et estimés nécessaires à une protection immédiate, elle a réduit de 500 millions le montant des autorisations d'engagement prévues pour l'ensemble des travaux.

La commission a également appliqué une importante réduction de crédits aux chapitres 906, 907, 909, concernant les centres d'apprentissage.

Le rapporteur général a en effet signalé qu'une faible fraction des crédits accordés à ce titre pour 1946 avait pu être réellement utilisée et, qu'un report substantiel devant être effectué au bénéfice de l'exercice 1947, il semblait normal de réduire considérablement les crédits demandés au titre dudit exercice.

Vendredi 14 mars 1947. — Présidence de M. Alex Roubert, président. — Au cours d'une première séance tenue dans la

matinée, la Commission a poursuivi l'étude des rapports spéciaux sur le budget extraordinaire.

Elle a tout d'abord entendu un nouvel exposé de M. Monnet sur le budget de la Présidence du Conseil en vue de prendre une décision sur les articles qui avaient été réservés lors d'une première présentation du rapport.

La Commission a décidé de rétablir certains crédits, les uns indispensables (achat d'un immeuble pour l'installation de la Direction de la fonction Publique), les autres nécessaires pour achever des travaux en cours, tout en chargeant le rapporteur spécial d'élever une protestation énergique contre l'engagement de certains de ces travaux sans autorisation budgétaire préalable.

La commission a, par contre, réduit les crédits affectés à des organismes estimés par elle d'une faible utilité (groupement des contrôles radioélectriques).

M. Reverbori a ensuite présenté son rapport sur le budget de l'Éducation Nationale.

La Commission a décidé d'opérer des réductions importantes de crédits sur le chapitre 928, prévoyant l'aménagement de nombreux immeubles et bâtiments des Administrations centrales, ces travaux ne revêtant pas un caractère prioritaire.

Des réductions substantielles ont été également pratiquées sur les crédits affectés à l'aménagement de certains centres d'éducation physique, en particulier dans les chefs-lieux de canton.

Les commissaires ont estimé que beaucoup de ces centres risquaient d'être peu commodes d'accès. D'autre part, des crédits de report assez considérables affecteront le chapitre considéré.

La commission a rétabli au budget extraordinaire les crédits relatifs aux subventions pour construction d'établissements scolaires du 1^{er} degré qui avaient été transférés au budget ordinaire par l'Assemblée Nationale.

Elle a, par contre, renvoyé au budget ordinaire les crédits relatifs aux maisons de jeunes qui n'ont pas semblé à beaucoup de commissaires revêtir un caractère d'urgence tel qu'il justifie leur inscription au budget extraordinaire.

Présidence de M. Cardonne, vice-président. — La commission a rétabli un crédit destiné à la restauration de monuments historiques n'appartenant pas à l'État, dans des limites telles u •

seules les réparations urgentes puissent être assurées pour l'exercice 1947.

Elle a décidé d'examiner dans l'après-midi, les budgets extraordinaires des Finances, de la Justice, des Travaux Publics et de la France d'Outre-mer.

Présidence de M. Alex Roubert, président. — Au cours d'une deuxième séance qu'elle a tenue dans l'après-midi, la commission a tout d'abord entendu les rapports de M. Pauly et de M. Philippe Gerber, s'appliquant respectivement aux budgets extraordinaires des Finances et de la Justice.

Ces budgets, pour lesquels les crédits demandés sont faibles, ont été adoptés après une brève discussion.

Une modification a été apportée au chapitre du budget de la Justice relatif à des travaux d'aménagement d'établissements pénitentiaires où les crédits proposés par le Gouvernement ont été rétablis.

Le rapport sur le budget extraordinaire de la France d'Outre-mer a été ensuite présenté par M. Vieljeux. La commission a décidé d'adopter sans modification les chiffres du projet de loi transmis par l'Assemblée nationale, mais de faire figurer dans un article additionnel les suppressions de crédits non engagés de l'exercice 1946.

Une observation sera faite également sur la nécessité d'unifier les compétences diverses qui président à l'organisation des travaux de la presqu'île du cap Vert.

La commission a ensuite examiné le rapport sur le budget des Travaux publics et Transports, présenté par M. Thomas.

La plupart des chapitres de ce budget ont été adoptés, la commission estimant qu'ils correspondaient à des travaux d'une nécessité urgente et absolue.

Deux catégories de crédits ont cependant donné lieu à discussion.

Les crédits relatifs à l'équipement des routes ont, en particulier, fait l'objet d'une réduction d'un tiers environ, certains travaux pouvant être reportés aux années suivantes. Certains commissaires ont pensé, d'autre part, que le volume des crédits affectés à l'aviation civile était trop considérable eu égard à ceux consacrés à la reconstruction des immeubles d'habitation et à d'autres travaux d'urgence absolue. Une réduction indicative d'un million a été pour ce motif, opérée au chapitre 916.

INTÉRIEUR
(ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DÉPARTEMENTALE
ET COMMUNALE, ALGÉRIE).

Jeudi 13 mars 1947. — *Présidence de M. Léo Hamon, président.* — La commission a entendu la lecture du rapport de M. Trémintin sur le projet de loi (n° 76) relatif à l'indemnisation des maires et adjoints.

Les conclusions du rapporteur, conformes aux positions de principe fixées par la commission lors de sa dernière séance, ont été adoptées.

En présence de M. Bourrel, directeur de l'Administration départementale et communale au ministère de l'Intérieur, le président a ensuite fait un exposé portant sur la proposition de loi (n° 106) relative à la révision et à la résiliation exceptionnelles de certains contrats par les collectivités locales.

Après avoir retracé l'historique des travaux parlementaires sur cette importante question, M. Léo Hamon a mis en relief les points principaux de ce problème sur lesquels la commission aura à prendre position.

Il importera, en effet, de savoir notamment :

— Qui, du Gouvernement ou des communes, pourra prendre la décision de résilier un contrat [de concession de service public.

— Quelle sera la procédure à suivre.

— Quels biens seront transférés, lors de la résiliation, du concessionnaire à la collectivité concédante.

— Quelles seront les modalités d'indemnisation des concessionnaires.

— Quelle sera la procédure à suivre en cas de simple révision desdits contrats.

A la suite de cet exposé, M. Bourrel a donné à la commission des explications très précises sur les modalités d'indemnisation des concessionnaires, telles qu'elles sont organisées aux termes du projet de loi voté récemment par l'Assemblée Nationale.

L'audition du ministre de l'Intérieur, qui portera sur les problèmes ainsi évoqués, a été fixée au jeudi 20 mars 1947.

JUSTICE ET LÉGISLATION CIVILE, CRIMINELLE ET COMMERCIALE

Vendredi 14 mars 1947. — *Présidence de M. Marcel Willard, président.* — La commission a examiné la proposition de loi (n° 53), adoptée par l'Assemblée Nationale, modifiant l'article 69 du livre IV du Code du travail, concernant la procédure devant les conseils de prud'hommes, dont elle est saisie pour avis.

A la suite d'une discussion à laquelle ont participé MM. Boivin-Champeaux, Chaumel, Fourré, Giacomoni, Mme Girault, MM. Max André, Pialoux, Pernet et le président, il a été décidé, par 13 voix contre 4, de proposer que soit obligatoire la comparution personnelle des parties devant le bureau de conciliation du conseil de prud'hommes.

M. Georges Maire a été nommé rapporteur pour avis de la proposition.

La commission a ensuite examiné la proposition de loi (n° 97), adoptée par l'Assemblée Nationale, ayant pour objet la modification de certaines dispositions pénales de la législation sur les chèques, dont elle est saisie au fond.

Après une brève discussion, le texte a été adopté et M. de Félice en a été nommé rapporteur.

MARINE ET PÊCHES

Mercredi 12 mars 1947. — *Présidence de M. Abel-Durand, président.* — Le président a communiqué à la commission une lettre du ministre des Travaux publics et des Transports relative à la prochaine revision du régime des pensions des marins du commerce.

Cette importante mesure fera ultérieurement l'objet d'un examen approfondi.

La commission a ensuite complété son information sur les mesures douanières qui seraient susceptibles de protéger les ports français contre la concurrence étrangère.

Elle a enfin décidé d'inviter le ministre, lors de sa prochaine audition, à lui exposer le programme de reconstruction de la flotte marchande française.

**MOYENS DE COMMUNICATION ET TRANSPORTS
(POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES, CHEMINS
DE FER, LIGNES AÉRIENNES, ETC.)**

Jeudi 13 mars 1947. — *Présidence de M. Julien Brunhes, président.* — La commission a désigné M. Jouve comme rapporteur de la proposition de résolution (n° 89) de M. Jullien tendant à inviter le Gouvernement à mettre en œuvre, au plus tôt, les moyens matériels et de personnel nécessaires à un contrôle aérien efficace.

Elle a ensuite entendu une délégation patronale des transporteurs routiers, puis une délégation patronale de la navigation intérieure.

L'une et l'autre ont exposé à la commission l'émotion soulevée dans leurs milieux respectifs par l'annonce d'une nouvelle tarification des transports marchandises par la S. N. C. F. Elles estiment que l'application de cette mesure serait susceptible de porter un coup mortel à leurs activités au préjudice de l'intérêt national.

La commission, qui doit poursuivre son enquête sur ce sujet, à décidé, sans prendre position sur le fond, de prier le ministre des Travaux Publics et des Transports de bien vouloir surseoir à l'application des nouveaux tarifs.

**PENSIONS
(PENSIONS CIVILES ET MILITAIRES ET VICTIMES
DE LA GUERRE ET DE L'OPPRESSION)**

Vendredi 14 mars 1947. — *Présidence de Mme Claeys, secrétaire.* — La commission a entendu le rapport de M. Fournier sur la proposition de résolution déposée par Mme Cardot et tendant à inviter le Gouvernement à prévoir la présence d'un membre du Conseil de la République au sein de la commission consultative chargée d'examiner la revalorisation de la retraite du Combattant.

Les conclusions de M. Fournier, tendant à l'adoption de cette proposition de résolution, ont été acceptées à l'unanimité.

M. Thomas a ensuite présenté son rapport sur la proposition

de résolution de M. Ascencio invitant le Gouvernement à mettre en application l'ordonnance du 25 octobre 1945 accordant le droit au salaire unique et aux allocations familiales aux victimes de la guerre. Il a souligné la situation douloureuse dans laquelle se trouvent certaines victimes de la guerre, du fait que cette ordonnance, remplaçant des textes antérieurs, n'était pas appliquée, alors qu'elle avait été promulguée il y a dix-huit mois.

M. Thomas a conclu à l'adoption de la proposition et la commission a accepté ses conclusions à l'unanimité.

La commission a enfin désigné M. Jullien comme rapporteur de sa proposition de résolution (n° 101) tendant à inviter le Gouvernement à étudier la possibilité pour les retraités de l'armée remplissant certaines conditions, de racheter leur retraite par un versement unique de capital.

La présidente a informé ses collègues du désir du ministre des anciens Combattants, exprimé lors de la visite de courtoisie que lui avait faite le bureau de la commission, d'être entendu par celle-ci dans une de ses prochaines séances.

PRESSE, RADIO ET CINÉMA

Jeudi 13 mars 1947. — Présidence de M. André Hauriou, président. — La commission a entendu M. Caujolle, expert comptable, chargé de l'examen des comptes des messageries de presse, qui était assisté de M. Valois, directeur des messageries, et de M. Mestre, son collaborateur.

L'exposé de M. Caujolle a porté sur la situation financière des messageries.

L'expert n'a rien trouvé qui soit contraire aux règles d'une bonne gestion.

Si, lors de la création de la société, après la libération, des bénéfices importants ont été réalisés, cette situation ne s'est pas prolongée du fait de la mévente des journaux, de la défection de certains d'entre eux et de la grève actuelle.

A partir de septembre 1946, le déficit enregistré par les messageries s'est accru.

M. Caujolle a donné ensuite des précisions sur les lourdes charges qui pèsent sur la société et a indiqué que, sur ses conseils,

les messageries ont procédé à une compression des dépenses qui les a entraînées à licencier une partie de leur personnel.

M. Valois est ensuite intervenu pour défendre la société dont il est le directeur. Il s'est attaché à démontrer que les messageries sont un service public et non une affaire commerciale car il ne conçoit pas qu'on puisse considérer la presse comme un commerce.

En conséquence, M. Valois espère que le Gouvernement prendra d'urgence les mesures qui permettront aux messageries de poursuivre leur exploitation.

Il s'est défendu, d'autre part, contre l'accusation portée à maintes reprises envers les messageries d'avoir un caractère politique. Les mêmes conditions, a-t-il dit, ont été faites à tous les journaux ; personne n'a été favorisé quant à la distribution.

MM. Caujolle et Valois ont répondu à des questions qui leur ont été posées, notamment par MM. Avinin, Marc Rucart, Pezet, Bène et Grangeon.

La commission a ensuite désigné M. Pezet pour participer en son nom aux travaux de la commission des finances, en exécution de l'article 26 du règlement.

Elle a décidé de procéder, lors de sa prochaine séance, à l'examen officieux de la proposition de loi (n° 654 A. N.) de M. Bichet, relative au statut des entreprises de groupage et de distribution des journaux et publications périodiques, actuellement en instance devant l'Assemblée Nationale.

PRODUCTION INDUSTRIELLE

Mercredi 12 mars 1947. — *Présidence de M. Calonne, président.* — La commission s'est livrée à un examen officieux du projet de budget de reconstruction et d'équipement.

MM. Coudé du Foresto, Pairault et Armengaud ont fait ressortir les caractères dominants du document budgétaire ; la comparaison des chiffres qu'il comporte avec les prévisions du plan de modernisation fait apparaître un optimisme que les faits récents sont venus démentir.

Un effort immédiat devra tendre à l'utilisation maxima de nos moyens de production actuels, compte tenu de la nécessité d'apporter certains correctifs à l'ensemble de ces prévisions.

Pour ces raisons, la commission a décidé de demander à être saisie pour avis du projet de budget extraordinaire.

Elle a ensuite entendu un exposé de M. Lacoste, ministre de la Production industrielle, qui a passé en revue les données essentielles des travaux de son département, notamment à l'égard des approvisionnements en charbon.

C'est en effet dans ce domaine que doivent porter les efforts immédiats, en vue d'atteindre, dans la mesure du possible, les objectifs prévus pour l'industrie française en 1947.

Le problème de la main-d'œuvre retient tout particulièrement l'attention des pouvoirs publics et des négociations nombreuses ont déjà été entreprises en vue d'aboutir à une solution efficace.

Répondant aux questions posées par les commissaires, le ministre a précisé certains éléments du problème de l'immigration ouvrière.

Il a indiqué les modalités d'avenir du contrôle accentué de la fabrication des pneumatiques et des opérations de liquidation des usines sous séquestre.

Examinant enfin les conséquences de la baisse des prix sur la vie des entreprises, le ministre n'a pas caché qu'il connaissait l'importance des efforts demandés à l'industrie française, mais il a tenu à affirmer leur caractère transitoire.

A l'issue de cette audition, il a été décidé qu'une demande de pouvoirs d'enquête sur la production industrielle en Tunisie serait formulée.

Jeudi 13 mars 1947. — *Présidence de M. Calonne, président.* — La commission a désigné M. Coudé du Foresto comme rapporteur du projet de budget de reconstruction et d'équipement, dont elle a été saisie pour avis.

SUFFRAGE UNIVERSEL, RÈGLEMENT ET PÉTITIONS.

Mardi 11 mars 1947. — *Présidence de M. Trémintin, président.* — La commission a poursuivi l'étude du projet de règlement du Conseil de la République dont M. Salomon Grumbach est rapporteur.

L'article 45, relatif au droit de parole devant le Conseil de la République, a été adopté.

Cet article comporte une modification importante par rapport à l'article correspondant du règlement de l'Assemblée nationale : il s'agit de la disparition des indications donnés dans ce dernier texte sur le droit de parole des rapporteurs du Conseil Economique.

La commission a chargé son rapporteur d'indiquer expressément devant le Conseil de la République que cette disparition ne préjugait en rien de la solution qui sera finalement apportée au problème des relations entre le Conseil de la République et le Conseil Economique.

Elle a réservé, et non supprimé, les indications dont il s'agit, comme elle avait réservé antérieurement l'article 29 du règlement correspondant à l'article 28 du règlement de l'Assemblée nationale, consacré aux relations avec le Conseil Economique et l'Assemblée de l'Union Française.

Ont été également adoptés :

L'article 59 nouveau, prévoyant qu'au cas où le vote de l'ensemble de l'avis sur un projet ou une proposition de loi amendé a été acquis au scrutin public et à la majorité absolue des membres composant le Conseil, le président en donnera acte en proclamant le résultat du scrutin. Ainsi sera officiellement constatée la réalisation de l'hypothèse envisagée par le dernier alinéa de l'article 20 de la Constitution avec les conséquences que cela comportera pour le vote définitif de la loi par l'Assemblée Nationale ;

L'article 80, relatif à la procédure d'urgence devant le Conseil de la République ;

L'article 81, concernant la demande éventuelle par le Conseil de la République d'un délai supplémentaire à l'Assemblée Nationale, soit pour une affaire adoptée par l'Assemblée après déclaration d'urgence, soit pour une affaire sur laquelle le Conseil doit donner son avis dans les deux mois en vertu de la Constitution ;

L'article 82, qui précise que les communications du Conseil de la République au Gouvernement sont faites par son Président au Président du Conseil des Ministres.

La commission a enfin décidé de procéder, lors de sa pro-

chaîne séance, à l'établissement de la liste des candidats au comité constitutionnel, conformément à la résolution adoptée par le Conseil de la République le 28 février 1947.

TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Mercredi 12 mars 1947. — *Présidence de M. Henri Martel, président.* — La commission a procédé à la discussion de la proposition de résolution (n° 50) de M. Masson, tendant à étendre le bénéfice de l'allocation mensuelle de 700 francs à toutes les personnes remplissant les conditions requises par la loi du 13 septembre 1946 et dont les ressources ne dépassent pas un certain total.

M. Dassaud, rapporteur, a soumis à la commission un texte amendé ainsi conçu :

« Le Conseil de la République invite le Gouvernement à déposer un projet de loi ayant pour objet de modifier comme suit l'article 2 de la loi n° 46-1990 du 13 septembre 1946 :

« Toute personne de nationalité française, résidant sur le territoire de la France métropolitaine, âgée de 65 ans au moins avant le 1^{er} décembre 1946 ou, en cas d'inaptitude au travail dans les conditions prévues à l'ordonnance du 2 février 1945, de 60 ans avant le 1^{er} décembre 1946, percevra l'allocation mensuelle de 700 francs à compter du 1^{er} septembre 1946 jusqu'au 1^{er} avril 1947 sans qu'il soit tenu compte des exceptions prévues à l'article 15 de la loi n° 46-1146 du 22 mai 1946 concernant le titulaire de la pension, de l'allocation et du secours ».

La commission a adopté à l'unanimité les conclusions du rapporteur mais a décidé de demander à la commission des finances de se saisir pour avis du texte ainsi proposé.

M. Abel-Durand, rapporteur de sa proposition de résolution (n° 61) tendant à organiser la gestion indépendante de la sécurité sociale, a demandé à la commission, qui le lui a accordé, un délai d'une semaine pour terminer son rapport.

Le président a ensuite rendu compte à la commission de la dé-

marche effectuée par M. Caspary et lui-même auprès du bureau de la commission du travail de l'Assemblée Nationale, au sujet d'une représentation du Conseil de la République, égale à celle de l'Assemblée Nationale, au sein de certains organismes extra-parlementaires et a déclaré que celui-ci était pleinement d'accord sur le principe.

Une lettre sera adressée à M. le Ministre du Travail pour lui demander de prendre les mesures nécessaires à la réalisation pratique de ce vœu.